



La Petite Enfance ne doit pas rester l'oubliée du Plan de relance

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 4 septembre 2020 – la Fédération des Entreprises de Crèches (FFEC) appelle à ce que les crèches ne restent pas oubliées du plan de relance afin que les familles puissent bénéficier de plus de places de crèches

La FFEC rappelle que la construction de place de crèche était déjà faible

Avant la pandémie, les acteurs constataient que les objectifs du Gouvernement de créer 30 000 places de crèches PSU entre 2018 et 2022 ne seront pas atteints : seulement **1 800 places nettes créées en 2018, soit 6% de l'objectif quinquennal**ⁱ.

La France compte actuellement 446 000 places de crèches pour 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans. A date, **il manque environ 230 000 places de crèches en France**ⁱⁱ.

La FFEC appelle les acteurs publics, le Gouvernement et les parlementaires à ne pas oublier la Petite Enfance du Plan de relance

La FFEC porte quatre solutions pragmatiques permettant d'inverser la tendance et de pérenniser des places en crèches et micro-crèches sans impacter les finances publiques :

- pour le bien-être des professionnels des crèches et ainsi améliorer la qualité d'accueil, sortir de la logique de paiement à l'heure d'accueil effectif : *une décision qui peut être prise par la Caisse nationale d'Allocations Familiales*
- publier les décrets de simplification des normes : *une décision qui peut être prise par l'Assemblée nationale en rétablissant l'article 36 du projet de loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique actuellement débattu*
- étendre le Crédit d'impôt dont bénéficient les employeurs qui réservent des places de crèches pour leurs salariés aux Indépendants, professions libérales et autoentrepreneurs : *une décision qui peut être prise par le projet de loi de finances pour 2021 à venir*
- enfin lutter contre la destruction de places de crèches PSU en offrant aux familles qui n'ont pas de place de crèches réservées par leur employeur ou leur mairie, des places selon une tarification PAJE, identique à celle pratiquée dans les micro-crèches : *une décision qui peut être prise par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 à venir.*

Parce que les 1000 premiers jours des enfants doivent rester une priorité nationale et européenne

En plus d'être un frein au développement économique d'une société, **le manque de solution d'accueil des jeunes enfants agit aussi comme un catalyseur d'inégalités :**

- inégalités **de sexes**, en écartant bien davantage les mères que les pères de l'emploi (48% des mères sans emploi indiquaient être limitées dans leur recherche d'emploi en raison d'un problème de gardeⁱⁱⁱ).
- inégalité **des chances dès le plus jeune âge** : les 1000 premiers jours de l'enfant, de sa naissance à ses 3 ans, sont décisifs non seulement pour le développement de l'enfant mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra^{iv}.



06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant 1 900 établissements, soit plus de 49 000 places de crèches en France et employant 20 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

ⁱ Communiqué FFEC du 29 novembre 2019 : « [- 2 000 places en 2018, la FFEC appelle des mesures fortes pour relancer la création de places de crèches en France](#) »

ⁱⁱ Haut Conseil à la Famille :

http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mise_en_forme_OK_HCFEA_Synthese_accueil_des_enfants_de_moins_de_trois_ans.pdf

ⁱⁱⁱ EY France. (Novembre 2019). 1^{er} Baromètre Économique de la Petite Enfance. Page 20. Consultable à l'adresse

<https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2020/01/2019-11-1er-baro-eco-petite-enfance-.pdf>

^{iv} Source : Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans, Elfe 2018